

COMMUNE DE MARIN

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 MARS 2018

A l'ordre du jour :

- Vote des comptes de gestion 2017
- Vote des comptes administratifs 2017
- Affectation des résultats de l'exercice 2017
- Vote des budgets primitifs 2018
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- Vote des subventions aux associations
- Demandes de subvention pour les projets d'investissement 2018
- Modification de postes du personnel communal
- Recrutement de saisonniers juillet et août
- Mise à jour du tableau des emplois communaux
- Renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la CAF
- Questions diverses

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date de convocation : 20 mars 2018

Présents : 12

Pouvoir : 5

Présents Mmes et MM. Pascal CHESSEL, Caroline SAITER, Jean-Christian ADAMCZEWSKI, Carmen VIÑUELAS, Olivier FOLLINET, Jérôme MOULLET, Maurice BLANC, Paolo GAETANI, Stéphane DUCRET, Claudine BERTIN, Sébastien OHL, Julien CURDY.

Excusés : Mme Fabienne PARIAT donne pouvoir à M. Pascal CHESSEL
Mme Françoise GOBLED
Mme Caroline DELALEX, donne pouvoir à Mme Claudine BERTIN
Mme Audrey BERNADON donne pouvoir à M. Paolo GAETANI
M. Christophe CHEREAU, donne pouvoir à M. Sébastien OHL
Mme Stéphanie CHARPIN, donne pouvoir à M. Julien CURDY

Le conseil a choisi pour secrétaire : M. Sébastien OHL

Public : 2 personnes

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h00 par M. Pascal CHESSEL, Maire.
Le Compte rendu de la dernière séance du 27 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Proposition budgétaire :

Exposé de Mme Caroline SAITER :

Mme SAITER présente au conseil municipal les résultats comptables de l'exercice 2017 dont le détail figure ci-après et la proposition d'affectation des excédents. Elle présente ensuite le projet de budget pour 2018, travail collaboratif des commissions organiques qui ont procédé à la remontée des besoins et à leur priorisation et de la commission des finances, qui a formalisé une proposition viable d'orientation budgétaire. Elle fait état du constat sur 4 ans (2014-2018) :

- de la contraction des dotations de l'Etat : -94 840 €,
- de la hausse du prélèvement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), +42.711 € auquel s'ajoute le prélèvement du fonds national de garantie individuelle de ressources FNGIR de 44.500 € chaque année

Ces baisses de ressources ajoutées aux dépenses exceptionnelles et obligatoires auxquelles la commune doit faire face représentent plus de 400.000 € de manque à gagner.

Le budget tend à respecter les engagements de l'agenda municipal, le maintien des services publics de proximité, l'absorption des coûts de mises aux normes règlementaires en accessibilité des bâtiments et lieux publics.

La priorité a été donnée à l'investissement sur la voirie. Les demandes de subvention portant sur la réfection du logement de l'ancienne mairie seront présentées cette année pour une programmation des travaux sur 2019. Les études seront lancées, en perspectives d'investissement 2019 et 2020, sur les aménagements de Marinel, du chemin du Stade, création d'un tourne à gauche avec la route de Thonon, et d'un trottoir pour rejoindre Moruel.

C'est donc un budget maîtrisé mais très serré qui est présenté. Il ne sera pas fait recours à l'emprunt.

Sur le budget de l'eau, le remplacement du réseau d'eau est prévu chemin du Pouget.

Le conseil municipal procède au vote des documents budgétaires :

Vote des comptes de gestion 2017

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017, au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote des comptes administratifs 2017

M. le Maire quitte la salle pour le vote de cette délibération. Mme Caroline SAITER est désignée présidente de séance.

- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Pascal CHESSEL, Maire,
- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés		11 375,18	90 621,40		79 246 ,22	
Opérations de l'exercice	1 452 035,93	1 608 890,88	552 356,60	769 772,38	2 004 392,53	2 378 663,26
TOTAUX	1 452 035,93	1 620 266,06	642 978,00	769 772,38	1 817 216,93	2 364 549,60
Résultats de clôture		+ 168 230,13		+ 126 794,38		+ 295 024,51
Restes à réaliser			216 531,00		216 531,00	
TOTAUX CUMULES	1 452 035,93	1 620 266,06	859 509,00	769 772,38	2 311 544,93	2 390 038,44
RESULTATS DEFINITIFS		+ 168 230,13	- 89 736,62	-		+ 78 493 ,51

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent

BUDGET ANNEXE POUR L'EAU & ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Résultats reportés	22 214,09		12 796,70		35 010,79	
Opérations de l'exercice	218 714,33	253 566,26	160 332,35	192 863,99	379 046,68	446 430,25
TOTAUX	240 928,42	253 566,26	173 129,05	192 863,99	414 057,47	446 430,25
Résultats de clôture		+ 12 637,84		+ 19 734,94		+ 32 372,78
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	240 928,42	253 566,26	173 129,05	192 863,99	414 057,47	446 430,25
RESULTATS DEFINITIFS		+ 12 637,84		+ 19 734,94		+ 32 372,78

BUDGET ANNEXE POUR CAVEAUX

Résultats reportés	-6 477,09		-29 556,86		-36 033,95	-
Opérations de l'exercice		724,26	-	3 175,74	-	3 900,00
TOTAUX	6 477,09	724,26	29 556,86	3 175,74	36 033,95	3 900,00
Résultats de clôture	-5 752,83		-26 381,12		-32 133,95	-
Restes à réaliser				26 381,12	-	26 381,12
TOTAUX CUMULES	6 477,09	724,26	29 556,86	29 556,86	36 033,95	30 281,12
RESULTATS DEFINITIFS	-5 752,83			- 0,00	-5 752,83	

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation des résultats de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal, considérant le résultat de clôture des comptes administratifs 2017, décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE DE L'EAU
Résultat section de fonctionnement	168 230,13 €	12 637,84 €
Résultat section d'investissement	126 794,38 €	19 734,94 €
Résultat des Restes à réaliser	- 216 531,00 €	- €
Besoin de financement de la section d'investissement	- 89 736,62 €	0,00
Affectation au 1068	90 000,00 €	- €
Report en section de fonctionnement de l'exercice 2018 au 002	78 230,13 €	12 637,84 €

Vote des budgets primitifs 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les budgets primitifs présentés pour l'exercice 2018 qui s'équilibrent en recettes et dépenses comme suit :

	Budget principal	Budget annexe de l'eau	Budget annexe caveaux
Section de fonctionnement	1 566 754,13	256 234,84	58 515,07
Section d'investissement	607 466,38	88 705,94	52 762,24

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Exposé de M. Pascal CHESSEL :

Vu la notification des bases d'imposition des taxes directes locales pour 2018 reçue des services fiscaux (état 1259), le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir sans augmentation, les taux des taxes :

Taxes	Bases d'imposition notifiées 2018	Taux de référence 2017	Taux votés pour 2018	Produit attendu
Taxe d'habitation	2 972 000,00	15,59	15,59	463 335,00
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 848 000,00	15,35	15,35	283 668,00
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	26 500,00	39,72	39,72	10 526,00
TOTAL.....				757 529,00

Vote des subventions aux associations

Exposé de Mme Caroline SAITTE :

Le conseil municipal décide de l'attribution des subventions aux associations suivantes :

- Coopérative scolaire de Marin..... 4 550,00 €
- Familles rurales pour les activités extra*scolaires.. 1 373,13 €
- ATEL (sorties ski des enfants)..... 1 445,00 €
- ART TERRE (projet verger communal)..... 1 500,00 €

Les autres demandes seront étudiées et présentées au vote de la prochaine séance.

Demandes de subvention pour les projets d'investissement 2018

Exposé de M. Pascal CHESSEL :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les deux programmes d'investissement et leur plan de financement présentés ci-dessous :

1. Travaux d'investissements prioritaires sur la voirie communale estimés à 52 644,28 € HT, soit 63 173,14 TTC. Plan de financement proposé :
 - Fonds propres..... 26 322,14
 - Subvention sollicitée FDDT 2018..... 26 322,14
 - TOTAL HT. 52 644,28

Le conseil sollicite du conseil départemental l'inscription de ce programme au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires.

2. Travaux d'aménagement du local situé au 1^{er} étage du bâtiment de l'ancienne mairie, en vue d'y réaliser un logement de vertu sociale (mise à disposition pour personne en situation de vulnérabilité économique ou sociale).

Les travaux consistent à refaire la toiture, isolation et mises aux normes des sanitaires, de l'électricité, chauffage et travaux de peinture, travaux estimés à 84 559,27 € HT environ (montant à ajuster selon les devis). Pour le financement de cette opération, il est possible de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du « bonus ruralité » et du conseil départemental.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Subvention Région sollicitée..... 8 823 €
- Subvention Conseil Départemental sollicitée... 25 367,78 €
- Fonds propres..... 50 368,49 €
- TOTAL HT..... 84 559,27 €

Le Conseil Municipal, approuve cet avant-projet, son plan de financement et sollicite l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du « bonus ruralité » pour l'année 2018 et du Conseil Départemental.

Modification de postes du personnel communal

Exposé de M. Pascal CHESSEL :

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées (avancement de grade du personnel en place) le Maire propose au conseil municipal la création des emplois suivants :

- A compter du 1^{er} avril 2018
 - 1 Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet de 28h
 - Modification du temps de travail (sur la demande de l'agent) du poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe de 11h à 10h hebdomadaire
- A compter du 15 août 2018 :
 - 1 adjoint technique à temps non complet de 22h. (pérennisation du poste actuel en CDD jusqu'au 15/07/2018)

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

Recrutement de saisonniers

Exposé de M. Pascal CHESSEL :

Par délibération du 27/02/2018, le conseil municipal a décidé de recruter un agent saisonnier pour une durée de 6 mois pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2018. Le recrutement ne pouvant intervenir au 1^{er} avril, il est demandé au conseil municipal de valider le report de ce recrutement dès qu'il sera possible, dans les conditions fixées par la délibération du 27 février 2018.

Par ailleurs il est proposé au conseil municipal de recruter un autre saisonnier pour renforcer les services techniques durant les mois de juillet et août 2018, sur un emploi à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C, rémunéré à l'indice majoré 325 . Ce recrutement est lié à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

Mise à jour du tableau des emplois communaux

Exposé de M. Pascal CHESSEL :

Le conseil municipal, adopte le tableau des emplois du personnel communal comme suit :

Catég.	GRADE	FONCTIONS	Temps de travail
	Filière technique	Service technique - voirie	
C	Agent de maîtrise principal	Responsable du service voirie, espaces verts, déneigement, agent polyvalent de la voirie	35
C	Adjoint technique ppal 1ère classe	Gestion du service de l'eau, maintenance des bâtiments communaux, agent polyvalent de la voirie	35
C	Adjoint technique ppal 2ème classe	Agent polyvalent des services techniques	35
C	Adjoint technique	Agent polyvalent des services techniques / espaces verts	35
C	Adjoint technique	Agent polyvalent des services techniques	35
C	Adjoint technique	1 SAISONNIER CDD 6 mois - Services techniques, voirie et espaces verts	35
C	Adjoint technique	1 SAISONNIER CDD juillet et août - Voirie, espaces verts	35
	Filière technique	Service entretien bâtiments et restaurant scolaire	
C	Adjoint technique ppal 2ème classe	Ecole maternelle	30
C	Adjoint technique ppal 2ème classe au 01/04/2018	Préparation et service au restaurant scolaire, entretien groupe scolaire, animation des rythmes scolaires, aide à la salle polyvalente	28
C	Adjoint technique	Entretien du groupe scolaire, surveillance/service restaurant scolaire, animation des rythmes scolaires,	31
C	Adjoint technique	Entretien et états des lieux de la salle polyvalente, ponctuellement entretien groupe scolaire ou service au restaurant scolaire	30
C	Adjoint technique	Entretien de la mairie et vestiaire sportif, service au restaurant scolaire, animation des rythmes scolaires	30

C	Adjoint technique	Préparation et service au restaurant scolaire, entretien groupe scolaire, animation des rythmes scolaires, aide à la salle polyvalente	28
C	Adjoint technique	CDD accroissement temporaire activité jusqu'au 15/07/2018 : Entretien du groupe scolaire, surveillance/service restaurant scolaire	22
C	Adjoint technique au 15/08/2018	Entretien du groupe scolaire, surveillance/service restaurant scolaire	22
Filière sociale			
C	ATSEM ppal 2ème classe	Ecole maternelle	30,5
C	ATSEM ppal 2ème classe	Ecole maternelle	30
Filière culturelle		Bibliothèque	
C	Adjoint du patrimoine ppal 2ème classe	Gestion de la bibliothèque	11h passe à 10h au 01/04/2018
Filière administrative			
A	Attaché	Secrétaire de mairie	35
B	Rédacteur principal 1ère classe	Secrétariat - Etat-Civil - Service de l'eau - Accueil	35
C	Adjoint administratif ppal 2ème classe	Accueil - Urbanisme - location des salles - secrétariat	35
C	Adjoint administratif ppal 1ère classe au 01/04/2018	Accueil - Urbanisme - location des salles - secrétariat	35

Renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la CAF

Exposé de M. Jean-Christian ADAMCZEWSKI :

Il est rappelé au conseil municipal que la Commune a passé un contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2014-2017. La finalité de ce contrat unique d'objectifs et de cofinancement est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus pour concilier vie familiale et vie professionnelle, et créer ou poursuivre le développement de l'offre d'accueil sur un territoire.

Le contrat « enfance jeunesse » a deux objectifs principaux :

- Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil des plus modestes
- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Il rappelle le soutien financier apporté à l'Association Familles Rurales pour développer l'accueil extrascolaire sur le territoire de Marin depuis janvier 2014. Le service mise en place propose un centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires et l'accueil périscolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à négocier la signature du renouvellement d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF74 assorti de modifications à partir de la rentrée de septembre 2018, en particulier une extension du centre de loisirs le mercredi suite au changement des horaires scolaires et autorise le Maire à signer tout document d'y rapportant ;

Questions diverses :

- Stationnement gênant d'un camion à proximité du cimetière : le propriétaire a été prévenu, il sera fait appel à la fourrière si ce véhicule n'est pas retiré ;
-

Point des Adjoints sur leurs affaires en cours :

- Mme Caroline SAITER, commission communication

- La rédaction de la Gazette n°2 est finalisée, elle sera distribuée prochainement dans les boîtes aux lettres ;
- La fête des hameaux aura lieu le 25 mai, le projet d'affiche est présenté au conseil municipal ;
- Le concours photo est en préparation ;
- Mme Carmen VINUELAS :
 - Le repas des anciens aura lieu le 24 avril à la salle polyvalente, repas préparé par un traiteur et animé par Jo musique ;
 - Plusieurs sorties seront proposées aux habitants de Marin par le CCAS : le 23 juin sortie pour les dames au musée Charlie Chaplin, en décembre sortie ouverte à tous au marché de Noël de Montreux et sortie Cabaret ouverte aux adultes uniquement
 - Réunion des comités de hameaux de Moruel et de Chullien le 3 avril
 - Réception à l'attention des nouveaux arrivant le 4 mai
- M. Olivier FOLLINET, urbanisme :
 - La commission d'urbanisme s'est réuni le 28/02 avec la commission voirie, ce travail en commun a été très fructueux.
 - Prochaine commission d'urbanisme le 4 avril
 - Des travaux illégaux d'urbanisme ont été recensés, des procédures règlementaires seront mises en place pour avertir les propriétaires.
 - Révision du PLU : en attente du rapport de M. le commissaire enquêteur. Une réunion de travail aura lieu en avril. L'approbation de la révision sera soumise au conseil municipal le 15 mai en séance publique.

La séance est levée à 21h40.